Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260526-DCCAS202607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de membres - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 9	L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, à dix-sept heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil d'administration : 15 mai 2026 Présents : Gilles CALVEZ, Sophie DENIS, Rolande GUYADER, Stéfanie ISOARD, André KERAUTRET, Josiane LE MOIGNE Danièle QUEMENEUR, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Michelle SIMON, Maryvonne YOUINOU FEREC Excusés avec procuration : Josiane LE MOIGNE donne procuration à Gilles CALVEZ Absents : Dany SEZNEC Secrétaire de séance : Zohra SENOUCI

OBJET : **SECOURS M. FERTRE (DCCAS202607)**

Un dossier constitué par le CDAS de Landerneau sollicite une participation du CCAS de Logonna-Daoulas au titre de la réparation d'un véhicule personnel à usage d'habitation provisoire.

Un dossier de demande de RSA est en cours. Un dossier de surendettement est en cours d'instruction. Le FUA (Fonds unique d'aide) est également sollicité à hauteur de 1200 euros. Une demande auprès du conseil départemental est diligentée.

Une participation à hauteur de 300 € est validée à l'unanimité par le CCAS et sera versée au garage ayant effectué les réparations, après réception de la facture.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la participation financière de 300 €

Le Président

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)